

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katygingras-cssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1cad4a3c1f15e76520a26d0e>

Date d'obtention : 2026-02-26 23:33:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important d'utiliser la méthode d'intervention Sexto afin d'assurer un cadre commun et une uniformité dans les interventions. La prise en charge est plus rapide, ce qui a pour effet de limiter la propagation des images, messages ou vidéos. Cette méthode permet également à l'intervenant de ne pas voir les images compromettantes.

De plus, les délais de traitement sont plus rapides et la majorité des situations bénéficient de méthodes alternatives à la judiciarisation.

Un point particulièrement important en milieu scolaire est que ce type d'intervention augmente le sentiment de sécurité des élèves confrontés à une telle situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation permet une prise en charge plus rapide de la situation. Elle nous offre également un cadre clair pour formuler les questions aux jeunes sans qu'ils perçoivent de préjugés, de jugement ou l'impression que nous leur « mettre des mots dans la bouche ».

Grâce à cette démarche structurée et efficace, il devient aussi plus simple d'informer les parents en leur expliquant clairement le processus utilisé.

Cette approche est sécurisante pour les intervenants, les jeunes ainsi que pour les familles des personnes impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais prendre le temps d'expliquer la démarche que nous allons utiliser. Il est important d'intervenir calmement afin de diminuer le stress du ou de la jeune et de maintenir un sentiment de sécurité.

Je poserai les questions prévues dans la méthode d'intervention, sans ajout ni remarque, afin d'éviter toute ambiguïté.